
Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Sisteron, en annexe de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Sisteron, en annexe de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 85;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31804_t1_0085_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

capable un père qui chargé d'enfants en bas âge ne peut répondre à leur cri : Papa, du pain et comme ils sont dans l'usage de le dire, et qui est forcé de leur répondre : Mon enfant nous n'en avons plus, grand Dieu quelle position ». Mastral (maire), Basile (off. mun.), Teuillerie (off. mun.), Dupuy (notable), Cantouny (notable), Siruyse (notable), Dufour (notable), Oubranie, Ordreyrie, Soulié (procureur de la comm.).

P.S. Ce n'est qu'après nous être adressé au district, au département, et après leur refus, que nous nous adressons avec confiance à nos représentants, avec d'autant plus de raison que le décret du 18^e jour du 1^{er} mois de l'an second de la République française et indivisible assure le salaire de nos fonctionnaires publics, et le secours en blé que nous avons droit de demander par l'article 2 de cette loi, puisque notre commune, a donné toutes les marques sans équivoque de son inviolable attachement à l'unité de la République ».

Renvoyé à la commission des subsistances (1).

77

La société populaire de Beaumont-sur-Oise observe que l'emplacement désigné pour former un hôpital n'est pas aussi salubre qu'un autre terrain communal plus commode; elle annonce que le salpêtre se fabrique avec rapidité; tous les citoyens travaillent et offrent les matières et matériaux nécessaires, et qu'un jeune citoyen de 26 ans, grand, fort et robuste, est en route pour se rendre à Paris pour ce travail.

Mention honorable (2). Renvoyé au comité des domaines (3).

78

Les ventes des biens d'émigrés s'accélérent dans les différens districts de la République : différentes lettres annoncent que dans celui de Sisteron, treize lots, estimés 5 770 livres, ont été portés à l'enchère de 30 620 livres.

Insertion au bulletin (4).

79

A Morlaix, un bien estimé 117 000 liv. a été vendu 300 000 liv. (5).

80

A Cambrai, un bien d'émigré estimé 150 000 liv. vient d'être adjugé pour 360 000 liv. (6).

(1) Mention marginale, datée du 27 pluv. et signée Berlier.

(2) Bⁱⁿ, 27 pluv.

(3) J. Sablier, n^o 1143.

(4) Ann. patr., n^o 411; C. Eg., n^o 547; M.U., XXXVI, 439.

(5) J. Sablier, n^o 1143; Mon., XIX, 498.

(6) J. Fr., n^o 510; Mon., XIX, 498.

81

MONNOT, rapporteur du comité des finances, propose, et l'assemblée ajourne un projet de décret sur l'administration des imprimeries nationales (1).

Projet de règlement d'organisation pour l'imprimerie des Administrations nationales mise sous la surveillance du ministre de l'Intérieur par le décret du 27 frimaire (2).

TITRE I

Art. I. L'Imprimerie des administrations nationales sera sous la surveillance d'un directeur aux appointemens de 8000 l.

II. Le directeur aura sous lui un prote à 3500 l.

Trois sous-protés, à trois mille livres 9000 l.

Un correcteur, à 3000 l.

Un lecteur chargé de tenir la copie auprès du correcteur, à 1500 l.

Un contrôleur chargé, sous le directeur, de la conduite du bureau de comptabilité et des enregistremens, à 4000 l.

Un sous-contrôleur chargé de la tenue des livres et comptes ouverts avec les fournisseurs, à 2400 l.

Un premier commis chargé de l'enregistrement des objets demandés par les différentes administrations, à .. 3000 l.

Un commis expéditionnaire, à 1800 l.

Un garçon de bureau, à 1100 l.

Un inspecteur chargé de surveiller les ouvriers, de maintenir le bon ordre dans l'atelier, de porter les réquisitions et de les faire observer, de manière que chacun soit constamment à son poste, à 2400 l.

Un garde-magasin chargé du papier blanc, d'en faire la recette et d'en délivrer la consommation journalière, à 2000 l.

Un sous-garde-magasin et concierge chargé d'aider le garde-magasin, de porter le papier blanc aux ateliers, d'entretenir la propreté dans la maison, à 1800 l.

Deux chefs de magasin pour le papier imprimé, chargés, l'un de la reliure et rognure, l'autre de leur faire faire leurs envois et paquets pour les différentes administrations, chacun à deux mille livres 4000 l.

Un sous-chef chargé de surveiller les femmes occupées à ployer et à brocher les objets demandés, à 1500 l.

Un portier pour la maison 1200 l.

Un portier pour l'imprimerie chargé en outre de veiller aux consommations de l'imprimerie, par son attention à n'en laisser sortir aucuns des objets qui en font partie, à 1800 l.

TOTAL 52,000 l.

Pour l'organisation de quarante presses.

(1) J. Sablier, n^o 1143; C. Eg., n^o 547; J. Fr., n^o 510.

(2) Signé par Paré le 10 pluv. et impr. par ordre de la Conv. Broch. in-8^o, 9 p. (AD XVIII^A 52).